Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 36 (1898)

Heft: 42

Artikel: Le Tokay et les vins de France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-197126

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



AUDOI

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à

L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER PALUD, 24, LAUS/ TINE

ontreux, Ger ve, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements:

BUREAU DU « CONTEUR YAUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Remontrances de la chaire.

En parcourant, l'autre jour, le Bulletin du Grand Conseil de 1897, nous tombàmes par hasard sur la séance au cours de laquelle le Conseil d'Etat fut assez vivement interpellé au sujet de ce passage du mandement du Jeùne

Ils sont nombreux les indifférents qui se contentent d'un culte hypocrite. Combien d'autres, se disant esprits forts, nient tout sentiment religieux : n'a-t-on pas entendu dernièrement, au sein des Conseils de la nation vaudoise, des voix s'élever non seulement contre notre chère Eglise nationale, mais encore contre toute Eglise quelconque.

L'auteur de l'interpellation — qui estimait ètre personnellement visé - disait en substance: « Je conteste au Conseil d'Etat le droit » de critiquer dans une chaire d'église les opi-» nions de qui que ce soit. Les opinions in-» dividuelles échappent au contrôle du Conseil » d'Etat. La Constitution fédérale déclare d'ail-» leurs la liberté de conscience inviolable. »

Ceci est parfaitement vrai, au fond ; le mandement du Jeune doit revêtir, nous semble-t-il, un tout autre caractère.

D'un autre côté, il ne faudrait cependant pas ètre trop sévère envers le Conseil d'Etat. Constamment attaqué par les journaux de l'opposition, contrôlé dans les moindres actes de son administration et en butte à toute espèce de critiques, il semblerait équitable de lui accorder la faculté de pouvoir gronder ses administrés une fois l'an au moins. Ce ne serait là qu'une compensation bien naturelle.

Et puis les mandements d'aujourd'hui ne sont que de l'eau de rose en comparaison de ce qui se passait au XVIIe siècle, dans les cantons réformés.

A cette époque, nous dit un historien, le culte public n'était pas comme aujourd'hui restreint aux questions purement religieuses; la chaire devenait une tribune où toutes les questions de la vie pré-sente se trouvaient agitées. Les pasteurs entretenaient leur auditoire de tous les sujets qui ali-mentent aujourd'hui la presse quotidienne : Elec-tions, impôts, instruction publique, bienfaisance, brigues, affaires d'argent, paix et guerre, tout pre-nait place dans la bouche des prédicateurs.

La censure morale ne connaissait aucune acception de personne, et, depuis le souverain, ami de la république jusqu'au plus humble artisan, toutes les classes de la société étaient impitoyablement fustigées.

Et de nos jours encore, combien de pasteurs de la Suisse romande s'en donnent à cœur joie dans leur sermon du Jeûne pour réprimander d'importance leurs brebis infidèles et les ramener au bercail. Tous les faits blâmables de l'année sont passés en revue, et cela sous une forme telle que, sans désigner personne, chacun puisse prendre la part qui lui revient.

Aussi n'est-il pas rare d'entendre nos campagnards se dire entre eux, tout en se reprochant leurs petits méfaits : « Gare! tu auras ton affaire au sermon du Jeûne!»

Ces braves gens ont, du reste, pour la plupart, la conviction que le pasteur a le droit « de tout dire » ce jour-là, et c'est accepté. Aussi

n'est-ce point sans un certain souci que ceux qui ont quelque poids un peu lourd sur la conscience se rendent au sermon du Jeune.

Le Tokay et les vins de France.

En annoncant que l'empereur d'Autriche vient d'envoyer à la nouvelle reine de Hollande plusieurs bouteilles du premier vin de Tokay obtenu cette année, les journaux autrichiens vantent, comme unique au monde, le célèbre vignoble. — On sait que celui-ci, situé en Hongrie, comprend une superficie de 7 ou 8 lieues carrées, dont l'empereur d'Autriche possède une partie.

A cette occasion, le Petit Parisien riposte, affaire d'amour-propre national: « Oue ce vignoble produise une boisson des plus exquises, dit-il, ce n'est pas douteux, mais le Tokay mérite-t-il d'être appelé le roi des vins?... C'est affaire de goût ». Et il s'empresse de citer ce passage tiré du Voyage en Hongrie de l'Anglais Townson: « Le Tokay est sans con-» teste très bon, mais pas assez, selon moi, » pour le prix qu'il coûte; si ce n'était sa » rareté, mes compatriotes préfèreraient sans » doute du bon vin de Bordeaux ou de Bour-» gogne, qui ne coûte guère plus d'un quart » du Tokay. »

Et le Petit Parisien ajoute:

Voilà un hommage mérité rendu à notre pays. M. de Bismarck, qui ne se plaisait guère à en dire du bien, pensait de même. On a une lettre de lui, datée de 1865, où, après une excursion à travers les vignobles du Bordelais, il exaltait les mérites de nos vins en termes enthousiastes. Mais l'empereur d'Allemagne, Charles VI, avait encore poussé plus loin l'amour de nos crus, si on en juge par cette mention trouvée dans les notes de caves de ce souverain:

« Donné à l'Empereur, pour boire avant de se coucher, tous les soirs, douze pintes de vin de France. »

Ce monarque n'eût donc certainement pas trouvé excessif le fameux hommage rendu un jour à l'un de nos meilleurs clos, celui de Vougeot. Au cours d'une marche militaire, des troupes évoluaient de ce côté; le duc d'Aumale, alors colonel, qui les com-mandait, leur donna l'ordre de porter les armes en passant devant ce vignoble, qui a une réputation universelle. Ainsi, le célèbre clos eut les honneurs militaires. On applaudit beaucoup à cette petite manifestation, d'une bonne humeur vraiment française.

Tandis qu'en France on est embarrassé quand il s'agit de dresser la liste des vignobles célèbres, sagi de dresser la liste des vignonies celebres, tant ils sont nombreux, on n'en cite guère à l'étranger qu'une petite quantité. Les plus fameux sont le johannisberg, en Allemagne; le lacryma-christi, en Italie; le xérès et l'alicante, en Espagne; le porto, en Portugal; le tokay, en Autriche-Hongrie.

Tous les poètes ont célébré le lacryma-christi, mais surtout à cause de son nom bizarre. Quelle

mais surtout à cause de son nom bizarre. Quelle fut l'origine de cette appellation? Les uns l'ont attribuée aux « larmes » que la peau très fine du raisin laisse échapper après sa maturité; les autres, et parmi eux les vignerons de la Somma, rappellent la légende d'après laquelle le premier pied du plan précieux serait né d'une larme que le Christ

laissa tomber sur la terre en montant au ciel. Quoi qu'il en soit, le lacryma-christi est un excellent vin muscat qui se récolte principalement sur les terrains volcaniques du Vésuve, du côté de la mer. On en offrait un jour à un voyageur allemand qui, infidèle à la bière nationale, s'écria avec un accent de tendre reproche:

- Plût au ciel que le Christ pleurât ainsi dans

Il oubliait, dans son délire, le johannisberg. Ce cru est situé dans la province de Hesse. Les vignes couvrent une colline élevée, sous laquelle des excavations ont été creusées pour loger les ton-

Mais si grandes que soient les caves de Johannisberg, elles ne peuventêtre comparées au caveau municipal de Brême où, dans d'énormes fûts, on conserve une provision sans cesse renouvelée du grand cru allemand. La cave de Brême compte près de trois siècles d'existence. Le vin qu'elle contient ne se vend jamais à quiconque n'est pas bourgeois de la ville; les bourgmestres seuls sont autorisés à en tirer quelques bouteilles pour les adresser comme don aux souverains. Par exception, toutefois, on en envoyait chaque année à Gœthe, au jour de sa fête.

Mais il paraît que le poète allemand-lui préférait notre pommard.

La lumière en médecine.

Après l'eau, après l'air, voici la lumière qui entre en lice, comme moyen thérapeutique. C'est un médecin danois, le docteur Niels R. Finsen, qui, après une consciencieuse étude de l'action de la lumière sur l'organisme sain et malade, a vu tout le parti qu'on pouvait tirer de l'application méthodique de la lumière à la guérison de nombre de maladies.

Le XIX^e Siècle donne les intéressants détails qui suivent sur les expériences fort concluantes du docteur Finsen, qui est actuellement à la tête d'un institut spécial où tout ce qui touche à la «photothérapie» nom de cette nouvelle branche de la thérapeutique — est l'objet d'études très approfondies:

L'influence bienfaisante de la lumière solaire sur l'organisme n'est plus à établir. Il est de notion courante que, dans bien des cas, des « bains » de soleil constituent la meilleure des médications.

C'est dans le traitement du lupus et de l'éruption variolique que le docteur Finsen a tenté jusqu'ici l'application de la photothérapie. Voici ce qui en est au sujet de la variole :

On sait que les pustules de la variole, chez les individus non vaccinés surtout, laissent souvent des cicatrices d'autant plus hideuses qu'elles ont pour siège les parties les plus découvertes du corps, la face et les mains. Voilà une particularité qui ten-drait déjà à elle seule à démontrer le rôle néfaste de la lumière du jour dans l'évolution de cette ma-ladie. Cette action spéciale semble d'ailleurs avoir été très anciennement connue. Déjà un médecin du dix-huitième siècle, Fouquet de Montpellier, rapporte que de son temps « on revêtait les petits varioleux de drap écarlate et qu'on les tenait dans des lits fermés de rideaux de la même étoffe, à peu près comme il est rapporté qu'on le pratique en-. core au Japon ».

Ce n'est qu'en 1893 que M. Finsen ressuscita ce procédé en proposant de traiter les varioleux dans des chambres où la lumière ne pénétrerait que ta-misée par des rideaux rouges. Expérimentée aussi-